

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 avril 2023

PROMOUVOIR L'EMPLOI ET LE RETOUR DES FONCTIONNAIRES D'ETAT
ULTRAMARINS DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 980)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 35

présenté par
Mme K/Bidi

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.